



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2018**

Objet :**Ecole municipale de musique – Tarifs 2019****Date de convocation****31 Octobre 2018****Nombre de Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20181107-DEL0942018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2018

Affichage : 13/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Dix Huit, le Sept Novembre à 20 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM,
Mme CARNEZAT, M. LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme DERIEUX, M. PECHER**

Adjoint (e) s au Maire,

**MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI,
FOURNEL, Mmes GUET, BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON,
M. BOUQUET, Mme PEYRIDIEU, MM. ROLLION, GABORET,
LOUIS,**

Conseiller (e) s Municipaux,**Formant la majorité des Membres en exercice****ABSENTS EXCUSES :**

Mme COLIN	Pouvoir à Mme PEYRIDIEU
Mme CARRIAU	Pouvoir à Mme GUET
Mme DEDENON	Pouvoir à Mme SIMON
M. PATRIGEON	Pouvoir à M. SZEWCZYK
M. RAISONNIER	Pouvoir à M. DUPATY
Mme DELPHINE	Pouvoir à Mme BONNARD
Mme CALMETTES	Pouvoir à M. GABORET

ABSENTS :

**M. MARCHETTI
Mme BLONDEL**

Madame PEYRIDIEU a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 07 novembre 2018

BPC/MM/N° 94/2018

OBJET : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - TARIFS 2019

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 105/2017 du 08 novembre 2017, le Conseil Municipal a voté les tarifs de l'école municipale de musique valables jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour l'année 2019, il est proposé :

- d'augmenter les tarifs 2018 de 1,5 % maximum arrondis au dixième d'euros le plus proche, selon tableaux ci-après,
- de maintenir la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même école de pratique artistique

soit :

- moins 20 % pour le deuxième enfant
- moins 30 % pour le troisième enfant
- moins 40 % pour le quatrième enfant.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les recettes sont encaissées au moyen de la régie de recettes des activités socioculturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après examen des Commissions Culture et Finances réunies respectivement les 24 septembre et 23 octobre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

FIXE ainsi qu'il suit pour l'année 2019, les tarifs trimestriels et annuels de l'école municipale de musique qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 07 novembre 2018

BPC/MM/N° 94/2018
(suite n°1)

TARIFS 2019

AMILLOIS

1) Enfants

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Eveil musical	43,50	130,50
Formation musicale + 1 instrument	75,65	226,95
Formation musicale + 2 instruments	117,35	352,05
Initiation instrumentale collective	61,40	184,20
Chœur d'enfants	47,45	142,35
Formation musicale seule	48,70	146,10
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50
Chorale seule	17,90	53,70

2/ Elèves majeurs de moins de 25 ans

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Formation musicale + 1 instrument	75,65	226,95
Formation musicale + 2 instruments	127,75	383,25
Formation musicale seule	48,70	146,10
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50

3/ Adultes

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Formation musicale + 1 instrument	99,90	299,70
Formation musicale + 2 instruments	193,85	581,55
Formation musicale seule	69,50	208,50
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 07 novembre 2018

BPC/MM/N° 94/2018
(suite n°2)

TARIFS 2019

HORS COMMUNE

1) Enfants

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Eveil musical	73,80	221,40
Formation musicale + 1 instrument	162,10	486,30
Formation musicale + 2 instruments	223,90	671,70
Initiation instrumentale collective	119,60	358,80
Chœur d'enfants	47,55	142,65
Formation musicale seule	81,30	243,90
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50
Chorale seule	17,90	53,70

2/ Elèves majeurs de moins de 25 ans

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Formation musicale + 1 instrument	171,70	515,10
Formation musicale + 2 instruments		
Formation musicale seule		
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50

3/ Adultes

Activités	Tarifs trimestriels	Tarifs annuels
Formation musicale + 1 instrument	225,90	677,70
Formation musicale + 2 instruments	295,25	885,75
Formation musicale seule	113,30	339,90
Musique d'orchestre seule	20,50	61,50

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 07 novembre 2018

BPC/MM/N° 94/2018
(suite n°3)

DECIDE de maintenir, pour l'année 2019, la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même activité, soit :

- moins 20 % pour le deuxième enfant
- moins 30 % pour le troisième enfant
- moins 40 % pour le quatrième enfant,

RAPPELLE que les cours d'instrument sont indissociables des cours de formation musicale,

DIT que la participation financière des familles sera encaissée au moyen de la régie de recettes des activités socio-culturelles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.